
**Arrêté ministériel portant agrément de BRAVVO -
Bruxelles Avance Brussel Vooruit, en tant que partenaire
apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel 13 décembre 2017, BRAVVO - Bruxelles Avance Brussel Vooruit, sis Grand Place à 1000 Bruxelles est agréé en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'organisme est agréé pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.